



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
Brianna.Leach@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Construction : Passerelle/chemin d'accès à la terrasse supérieure du IOTMP		Date 29 août 2022
Solicitation No. – N° de l'invitation 202206291		Amendment No. – N° de la modification 01
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202206291		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At/à :	14 : 00	EDT (Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
On/le :	Le 2 septembre 2022	
F.O.B. – F.A.B.	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Voir aux présentes.		
Instructions Voir aux présentes.		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Brianna Leach Brianna.Leach@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 343-541-8512		

Delivery Required – Livraison exigée Voir aux présentes.	Delivery Offered – Livraison proposée Voir aux présentes.
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification 001 à l'invitation à soumissionner

La modification 001 à l'invitation à soumissionner a été publiée pour :

- (A) Indiquer les changements apportés à l'appel d'offres
- (B) Ajouter des addenda à l'appel d'offres
- (C) Répondre aux questions concernant l'appel d'offres

(A) MODIFICATION À LA DP

(Modification 01)

À la page 1 de l'appel d'offres, la date de clôture:

Supprimer : 31 Août 2022. 14 h, HNE (heure normale de l'Est)

Insérer : 2 Septembre 2022. 14 h, HNE (heure normale de l'Est)

(B) ADDENDA

Addenda 1 :

Addenda 1 a été ajoutée à l'invitation à soumissionner; veuillez voir la pièce jointe.

(C) QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Y aura-t-il une allocation pour reconstruire la structure du regard ou de la bouche d'égout sous l'arbre si l'arbre ou ses racines l'ont endommagée?

Réponse 1 : Non. La structure existante sera inspectée pendant la construction, après l'enlèvement de l'arbre. Si la structure doit être réparée à cause de l'arbre/des racines de l'arbre, il faudra envisager un ordre de modification/une modification du contrat, si nécessaire. L'ajustement de la hauteur du trou d'homme est inclus dans le contrat, comme indiqué sur les plans.

Question 2 : Y a-t-il un endroit sur le site pour déverser les matériaux excédentaires?

Réponse 2 : Non. Se reporter à l'article 4.7 du devis technique.

Question 3 : Le remise en état de l'aménagement paysager sera-t-il composée de 100 mm de terre végétale? De gazon ou de semences? De plus, peut-on repousser l'aménagement paysager pour qu'il soit terminé après le 1^{er} mai 2023?

Réponse 3 : Le rétablissement du paysage est prescrit à l'article 7.4 du devis technique. Le calendrier du projet sera finalisé avec l'entrepreneur retenu après l'attribution du contrat et les révisions suggérées seront examinées par l'équipe du projet.



Question 3 : Aux croisements en béton où des bordures abaissées doivent être installées, la chaussée en béton peut-elle être coupée et remise en place pour permettre de former les bordures?

Réponse 4 : Oui. Se référer aux dessins annotés ci-joints (C3.1, C3.2 et C4.2) pour des clarifications et pour l'ajout du détail 206.

Question 5 : Certaines pierres devront être brisées à l'aide d'un marteau-piqueur. Faut-il surveiller les vibrations?

Réponse : Oui. Se reporter à l'article 5.6 du devis technique.

Question 6 : Je viens de commencer à m'intéresser à ce projet et j'ai remarqué qu'il y avait une visite obligatoire des lieux. Nous avons déjà effectué des travaux sur les sites de la GRC et j'aimerais avoir l'occasion de faire une offre. Est-il possible de planifier une autre visite des lieux?

Réponse 6 : Malheureusement, une autre visite du site ne sera pas programmée. La présence à la visite du site pour ce projet est obligatoire.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.